

CHECK LIST

AVANT TOUTE HOSPITALISATION



**Vous allez être hospitalisé prochainement ?
Soyez attentif à ces différents éléments :**

L'ASPECT MÉDICAL

- Prévoir un dossier avec vos protocoles (résultats d'examens) utiles et s'inscrire au Réseau Santé Wallon ;
- Etablir la liste de vos médicaments consommés ;
- Dresser la liste de vos allergies connues (iode, médicaments, insectes, pollen, aliments,...) ;
- Etablir la liste des vaccins subis ;
- Penser à vous faire soigner les dents ;
- Mentionner les opérations déjà subies et si vous portez des prothèses (bouche, métallique, mobilité, herniaire,...)
- Mentionner les éventuelles autres pathologies qui, méconnues, pourraient être gênantes ou à risque pour vous ;
- Mentionner si vous fumez ou non, si vous buvez de l'alcool ou non ;
- Prévoir un mandataire (médecin généraliste ou proche) pour l'accès à votre dossier ;
- Prévoir un n° de téléphone d'urgence en cas de nécessité ;



L'ASPECT LÉGAL, ADMINISTRATIF ET SOCIAL

- Veiller à avoir une couverture Organisme Assureur (OA ou Mutuelle) en ordre de cotisations ;
- Connaître le nom de votre Organisme Assureur ;
- Vérifier si vous avez une couverture complémentaire et/ou une assurance hospitalisation de groupe ou personnelle ;
- Si c'est le cas, ne pas oublier de faire la déclaration préalable d'hospitalisation ;
- Se renseigner auprès de l'Organisme Assureur ou d'un autre organisme (pharmacien, Croix-Rouge,...) sur l'accès au transport médical ou assisté et sur la location d'accessoires si nécessaire ;
- Faire sa pré-admission aux guichets ou via le formulaire en ligne;
- Si l'hospitalisation risque de se prolonger, prévoir des mandats en bonne et due forme pour l'accès à vos comptes bancaires, aux services postaux et les codes d'accès aux services de distribution d'énergie et à vos abonnements ;
- Veiller à avoir une carte d'identité à jour et à ne pas l'oublier ;
- Prévoir une carte bancaire active avant l'admission ;
- Veiller à ce que vos papiers de famille (ex. : contrat de location, dispositions comme un testament, une donation ou un legs, ...) soient en ordre et accessibles à une tierce personne ;
- Vérifier que les dettes, notamment les paiements de redevances diverses, d'abonnement ou de taxes publiques sont acquittées ou négociées en étalement ;
- Veiller aux soins de votre animal domestique durant votre absence ;
- Penser à sécuriser votre maison et /ou à confier les clés à un proche ;

- Veiller, en cas de situation de demandeur d'emploi, à informer le FOREM car une hospitalisation représente une indisponibilité involontaire sur le marché du travail ;
- En cas d'aide CPAS, il convient aussi d'informer son correspondant : sur demande documentée, une aide nouvelle ou accrue en cas de nécessité constatée pourrait être octroyée ponctuellement ;
- Informer les aides à domicile de votre hospitalisation.

Le service social du CHR peut vous aider avant votre admission.

L'ASPECT DOCUMENTAIRE

- Se documenter sur la situation exacte de l'hôpital, les axes routiers qui y mènent et sur la situation des parkings ;
 - Se documenter sur les heures d'accès pour les visiteurs ;
 - Se documenter sur les moyens de transport (auto, taxi, navette, bus,...) ;
 - Se documenter sur la possibilité de se restaurer sur place ;
 - Se documenter sur les possibilités de bénéficier d'une chambre seule si vous le souhaitez ;
- ETC...

Une brochure d'accueil et une brochure de sortie sont à votre disposition. Pour plus d'informations, consultez notre site www.chrcitadelle.be.